

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2005002

**OBJET : Autorisation de solliciter auprès de la DDASS 93 une subvention dans le cadre de l'action "Point d'accueil et d'écoute Mosaïque" et de signer la convention correspondante**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Considérant que la ville d'Aubervilliers mène, notamment à travers l'activité de son Service Communal d'Hygiène et de Santé, une action de lutte contre le mal-être des adolescents et les conduites à risque,

Considérant que le SCHS gère depuis plusieurs années une structure appelée Point d'accueil et d'écoute Mosaïque visant l'expression et l'écoute des jeunes souffrant de difficultés diverses,

Considérant qu'il y a lieu de reconduire le dispositif en 2005,

Considérant que cette année l'Etat subventionne l'action à hauteur de 35.000 euros,

Vu le budget communal,

A l'unanimité,

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE** : Autorise le Maire à solliciter auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Seine-Saint-Denis une subvention à hauteur de 35.000 euros pour la prorogation de l'action "Point Accueil et Ecoute Mosaïque" en 2005, et à signer la convention correspondante.

le Maire